

Nouvelle tarification de l'électricité

En vigueur le 1er novembre 2024
au 30 avril 2025

Tarification selon l'heure de consommation¹

Semaine

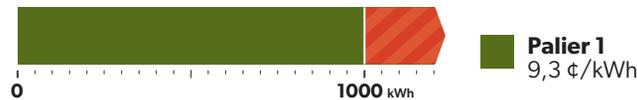


Fin de semaine et jours fériés²

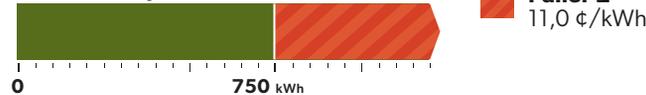


Tarification par palier (killowattheures)¹

Résidentielle

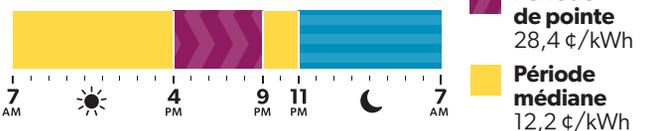


Petite entreprise²

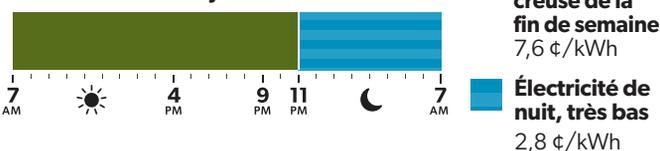


Tarif de nuit très bas¹

Semaine²



Fin de semaine et jours fériés²



¹ Les prix s'appliquent à la ligne électricité de votre facture.

² Toute l'année.

Choisissez le plan tarifaire qui vous convient.

Les services publics proposent trois types de grilles tarifaires

- ce qui signifie que les clients peuvent choisir une grille qui correspond le mieux au moment et à la fréquence auxquels ils consomment de l'électricité.

Tarification selon l'heure de consommation et tarif de nuit très bas

Le prix de ces deux grilles dépend de lorsque vous utilisez l'électricité. Pour chacune de ces grilles, vous pouvez aider à gérer vos coûts d'électricité en modifiant votre consommation vers des périodes où les prix sont moins élevés, dans la mesure du possible.

Tarification par palier

Dans le cadre de la tarification par palier, vous pouvez utiliser une certaine quantité d'électricité chaque mois à un tarif inférieur. Lorsque vous dépassez cette limite, un tarif plus élevé s'applique.

Visitez : oeb.ca/choix

À partir du 1er novembre 2024, la remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE) du gouvernement de l'Ontario passera à 13,1 %.

Nous sommes là pour vous aider :

- 1-877-632-2727
- publicinformation@oeb.ca
- oeb.ca/fr

ou communiquez avec votre fournisseur de service public.